

## A propos du Débat d'Orientation Budgétaire ( D O B ) à la Communauté de Communes du Sud Estuaire. ( CCSE )

### Chronique d'une Hausse annoncée.

Avant le D O B qui doit avoir lieu fin novembre au Conseil Communautaire, il semble nécessaire et important de situer le contexte budgétaire de la CCSE.

Tout au long des 2 précédents mandats, il a été mené par les élus une politique d'investissement très importante et sur au moins deux fronts principaux :

- Le secteur Enfance jeunesse, par la création de nouveaux équipements dans les communes de la CCSE. ( Haltes garderies – Alsh .... )
- Le secteur économique avec la création de plusieurs nouvelles zones d'activités.

### Cette politique d'investissements soutenue appelle plusieurs remarques :

- Au niveau des plans de financements d'abord. Dans le même fil qu'à Saint Brevin... Le niveau d'autofinancement, pour la C CSE comme pour la commune, étant notoirement insuffisant, dans tous les cas bien inférieurs aux normes de prudence communément admises, il a été nécessaire de recourir très largement à l'emprunt.
- Il en résulte désormais un taux d'endettement conséquent ( 12,3 M€ plus de 1,2 M€ de charge annuelle ). Le niveau de désendettement ressort à 8,3 années, sur la base de la capacité d'épargne de 2014. Celle-ci étant appelée à se dégrader considérablement, cette capacité de désendettement apparaîtra bientôt à un niveau totalement hors des normes admises.
- Sur le plan des études prospectives concernant les charges liées à la création de nouveaux équipements. Ce point semble avoir été, soit ignoré, soit largement minoré. La conséquence en étant l'émergence de besoins de financements élevés et récurrents en fonctionnement ( chapitre 11 charges à caractère général et 12 frais de personnel ). L'impact de ces charges confère désormais une rigidité élevée au budget principal, et une sensibilité exacerbée à toute variation des ressources.
- Enfin pour ce qui concerne les zones d'activités on constate que :
  - La commercialisation s'avère nettement plus difficile que prévu.
  - Les prix de revient au m<sup>2</sup> sont trop élevés.

Il en ressort de ces constatations que les ressources attendues de ces zones d'activités, ne sont pas au rendez-vous bien loin de là. Rappelons que la compétence économie est la première des compétences déléguées aux EPCI, que la ressource de base de l'EPCI était adossée aux impôts assis sur les entreprises. La réforme «Sarkozy» a compliqué la situation, mais dès avant cette réforme, les élus de la CCSE avaient déjà mis en place la fiscalité dite additionnelle sur les particuliers.

Cette fiscalité additionnelle n'ayant d'additionnelle que le nom, en effet les impôts payés par les particuliers ( plus de 4 M€ ) étant actuellement très largement supérieurs aux impôts payés par les entreprises ( environ 3,5 M€ ).

A cette situation peu engageante, il convient aussi de prendre en compte une circonstance aggravante. Les prix de vente au m<sup>2</sup> de ces zones d'activité ne pourront jamais atteindre, ni même approcher le prix de revient. Certains prix de revient

( achat -viabilisation- accès) se situent au-delà de 16 € le mètre, alors que les prix de vente pourraient se situer à 7 € le mètre carré. Cette situation va générer à terme des pertes financières importantes qui devront être prises en charge par le budget général. Elles ne sont pour le moment évoquées nulle part dans les perspectives budgétaires futures, alors que l'on parle de plusieurs millions d'euros de pertes potentielles.

#### **La situation budgétaire avant 2015 apparait donc déjà comme tendue :**

- **Des charges d'emprunt élevées**
- **Des charges de fonctionnement ( charges à caractère général et frais de personnel ) importantes et incompressibles. ( Enfance Jeunesse -Ecole de musique – Aquajade )**
- **Des recettes qui ne sont pas au rendez-vous dans la Zone d'Activités ( ZA )**
- **Des pertes financières potentielles importantes à prévoir. ( ZA ).**

Déjà en 2011, l'épargne nette a été très faible et celle-ci ne s'est redressée en 2012 et 2013 que grâce à des opérations exceptionnelles. En 2012, la CCSE apparaissait dans le réseau d'alerte des services fiscaux.

C'est dans cette situation pour le moins tendue que nous allons aborder 2015 et les nouvelles difficultés liées à la baisse des recettes en provenance de l'état.

#### **Un commentaire sur cette évolution des recettes:**

Depuis de nombreuses années, sous la pression entre autres, de la situation économique mondiale, de la dette, des contraintes de la monnaie unique et de ses normes, il était annoncé par l'Etat que les collectivités locales seraient mises à contribution dans le redressement de la balance budgétaire nationale. Toutes les composantes politiques étant pour l'essentiel en accord, malgré quelques divergences, sur cette contribution à l'effort national.

Ces baisses ne sont en tout état de cause pas une surprise, tant dans leur montant que sur la date probable de leur application.

Le Budget de la CCSE et les décisions qui sont donc intervenues au cours du mandat précédent et jusqu'à maintenant ont donc été prises en toute connaissance de cause, tout au moins nous pouvons l'espérer, sans prendre réellement en compte les évolutions prévisibles de recettes. Les élus actuels sont pour le moins largement responsables de la situation actuelle.

En préambule au débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir à la fin du mois de novembre en conseil communautaire, et à titre d'information de la commission finances de la Communauté, il a été remis un document préparatoire qui fait ressortir les données suivantes :

- Les dotations de l'état vont baisser à partir de 2015 ( 300 K€ par an ) jusqu'en 2017. La perte cumulée sur trois ans s'élevant à 1 800 K€.
- Les autres dotations vont baisser elles aussi, de manière moins sensible, mais leur importance reste relative dans le budget. Seul le remboursement TVA semble augmenter passant de 15,78 % à 16,40 %, en réalité la TVA étant passée de 19 à 20 % , et le montant des investissements chutant de manière importante, cette évolution est tout à fait marginale.

Le document établi sur la base des baisses de recettes annoncées fait apparaître un certain nombre de conséquences possibles ( 20% sur les charges de fonctionnement – 8,5 postes par an pendant 3 ans et une baisse de 21% des subventions).

Il fait aussi apparaître une hypothèse de hausse des taux de 3% par an des différentes taxes. Il ne s'agit bien entendu à ce stade que de simulations, aucune décision ne semblant prise. Tout du moins nous l'espérons.

Une rétrospective des dépenses et recettes depuis 2010 à 2014, montre que :

- Malgré l'incertitude au niveau des recettes, les choix qui ont été faits démontrent clairement que cette incertitude n'a pas été prise en compte, en effet les dépenses ont continué de progresser (+ 7%) alors que les recettes ne progressaient que de (0,43%).

- La cause invoquée concernant cette évolution contradictoire, étant une baisse des dotations, une fiscalité moins dynamique, mais surtout la mise en place de nouveaux équipements ( ALSH Corsept et Saint Viaud ). **On ne peut s'empêcher de s'interroger sur la décision de poursuivre une politique menant de manière inexorable à des graves difficultés, un infléchissement était encore possible en 2010, pourquoi rien n'a-t- il été fait ?**

- Pour ce qui concerne les épargnes, celles-ci ont logiquement poursuivies leur décrue pour atteindre en 2014, un niveau de 321 K€, niveau tout juste suffisant pour assurer un niveau d'investissement minimum ( renouvellements-gros entretiens)

La gravité de la situation confirme si besoin était l'analyse de la première partie de ce document concernant l'absence de prévisions et d'analyses «sérieuses» sur les conséquences des investissements programmés. Si nous voulions être sévères nous pourrions dire que certaines décisions d'investissements ont été prises avec légèreté.

**L'année 2014, apparaît déjà comme tendue, alors même que le niveau des dotations n'a pas encore baissé significativement.**

Logiquement, la préparation du budget 2015, objet du prochain D O B, est désormais confrontée à une situation extrêmement préoccupante, en effet :

- Baisse des recettes
- + Rigidité des dépenses
- + Absence de recettes attendues des zones d'activité
- = **Dégradation importante de l'épargne.**

Sur ces bases, à partir d'une simulation «au fil de l'eau» il est prévu

- sans hausse des taux,
- avec une baisse des dotations de l'état
- une stabilisation des dépenses ( est-elle possible avec la mise en place des nouveaux équipements et la réforme des rythmes scolaires ? )
- un niveau d'investissement équivalent au minimum possible ( entretien renouvellement )
- **en 2016 ? Une épargne nette nulle et largement négative en 2018.**

**Hypothèse qu'il ne peut être question d'envisager, en effet :**

- **la dette ne pourrait être remboursée**
- **et sur le plan du respect de l'orthodoxie budgétaires : les déficits sont proscrits.**

Le débat qui sera donc proposé aux élus portera donc sur:

- Baisse des dépenses : priorisation des services. ( enfance jeunesse- école de musique??). C'est-à-dire «réduire la voilure»

- Mutualisation des dépenses ( pas d'effet à court terme ). Sur ce point, il faudrait aller jusqu'à une mutualisation des personnels pour obtenir un effet visible.
- Groupement de commandes ( cela ne peut porter que sur des montants faibles ). Déjà mis en œuvre, il ne pourra y avoir que des gains «de poche».
- Suppression de subventions : Le tissu associatif est déjà bien fragile et ne pourra supporter des baisses importantes et cela mettra en outre en jeu de nombreux emplois. De plus certaines associations se substituent à la Collectivité, à sa demande, pour assurer à un coût moindre, des services publics ( enfance jeunesse – rythmes scolaires )
- Augmentation des recettes ( Fiscalité, Tarifs : coûts facturés aux usagers : école de musique par ex )

Pour ce qui concerne l'augmentation de la fiscalité, compte tenu des besoins qui semblent apparaître à partir de 2016 et qui s'accroissent au cours des deux années suivantes : Epargne nulle en 2016 et moins 500 à 600 000 € en 2017 et 2018.

Une simulation sur l'augmentation de la fiscalité seule devrait se situer au-delà de 12 %. Afin seulement de ramener l'autofinancement à 0. Dans ce contexte, afin de couvrir le besoin d'amortissement de la dette, c'est à une augmentation de plus de 25 % qu'il faudrait s'attendre.

Il n'y a évidemment pas que ce levier, mais même avec une augmentation drastique des tarifs des activités ( Ecole de Musique par ex ), l'augmentation de la fiscalité ne pourrait être inférieure à 20 %.

Le niveau d'investissement, déjà bien faible, sera réservé aux renouvellements et l'emprunt compte tenu d'une épargne négative se révélera rapidement impossible.

#### **Nos élus sont désormais au pied du mur.**

- Assumeront-ils leurs choix ( investissements en période tendue ) ?
- Rejetteront-ils la faute sur l'Etat ? ( cet argument apparaît désormais comme éculé, il est désormais compris par tous que l'effort d'assainissement budgétaire doit être assumé par tous ).

Ce débat est déjà dépassé. Il est à craindre que, par manque d'imagination et/ou de courage politique, la décision qui sera proposée portera sur une hausse des impôts des particuliers faisant ainsi porter sur les épaules de contribuables le poids des décisions non mûrement réfléchies (c'est un euphémisme) lors du mandat précédent ( pour l'essentiel ce sont les mêmes élus qui sont actuellement aux manettes ).

Cependant l'on a vu que les hausses de fiscalité ne sont pas une réponse suffisante, sauf à procéder à une augmentation insupportable des taux

La sagesse voudrait que l'on aille désormais bien au delà de solutions simplistes, et réfléchir rapidement à une évolution de notre ( nos structures ) communales et intercommunale, avec une réelle mutualisation ( transferts de compétences accrus ) et peut être même jusqu'au périmètre même de notre intercommunalité.

Bon gré mal gré, les élus ne pourront se satisfaire de propositions telles que celle effectuée par un élu de Frossay au sujet des évolutions de carrière des fonctionnaires, dont l'impact est pratiquement nul sur le plan financier, mais lourd sur le plan social.

Il faudra aux élus, en charge des affaires, bien plus d'imagination qu'un simple recours à une hausse des taux qui sera elle aussi lourde de conséquence sur le pouvoir d'achat des habitants de la Communauté.

Peu d'élus et d'habitants sont prêts à une évolution radicale des structures communales et intercommunales, ne serait ce que par manque d'information, pourtant le salut ne semble pouvoir venir que de choix courageux, l'état encourageant par ailleurs financièrement de telles initiatives.